

“Touche pas à ma pote” sensibilise au harcèlement de rue

■ La campagne digitale débute ce lundi. Elle a pour objectif de lutter contre le harcèlement de rue.

Tssss... salope”, “T’es bonne”, “Petite pute”. Ces phrases vous choquent sûrement mais elles sont malheureusement communes pour un bon nombre de femmes. Le harcèlement de rue est devenu monnaie courante. En Belgique, 98 % des femmes en ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie selon “Mon expérience du sexisme” une enquête réalisée auprès de 3 294 femmes, majoritairement en Belgique et en France. Trois femmes sur quatre ont vécu cette désagréable expérience avant leurs 17 ans et plus de la moitié des victimes l’ont vécu avant leurs 15 ans.

Ce lundi sonne le lancement de la campagne “Touche pas à ma pote”, qui vise à sensibiliser les citoyens au harcèlement de rue et à ses conséquences. La campagne sera exclusivement digitale et sera diffusée largement sur les réseaux sociaux. “Elle vise un public jeune et a pour objectif de sensibiliser à l’existence du harcèlement de rue, explique Béa Ercolini, présidente de la campagne. Une femme sur deux ne sait d’ailleurs pas qu’elle peut déposer une plainte pour harcèlement de rue, que c’est punissable par la loi. Nous sensibilisons également les plus jeunes, en 5^e et en 6^e primaire. Ils sont souvent témoins de harcèlement de rue mais ils ne savent pas réellement ce que signifient ces insultes qui blessent profondément.”

Les remarques à répétition peuvent en effet entraîner chez la victime des troubles psychologiques comme de l’anxiété, de la culpabilité ou encore la perte de confiance en soi. Dans la vie de tous les jours, cela peut se traduire de plusieurs manières. La victime n’ose plus se vêtir comme elle le souhaite, adapte son chemin pour ne plus passer par certains lieux qui lui semble plus sensibles, adapte son horaire afin d’éviter de se promener une fois la nuit tombée.

Trop peu de plaintes sont déposées

La Belgique s’est dotée en 2014 d’une loi condamnant pénalement le sexisme : “tout geste ou comportement, qui méprise, gravement et publiquement, une personne en raison de son sexe peut entraîner une comparution devant le tribunal, une peine de prison ou une amende”, détaille la loi. Dans les faits pourtant, très peu de plaintes sont déposées chaque année en Belgique. “Nous pouvons donner trois explications à cela, détaille Béa Ercolini. La première est que, comme expliqué, les femmes ne savent pas qu’elles peuvent déposer une plainte. Ensuite, les fonctionnaires de la police ne sont parfois pas au courant de l’existence d’une telle loi, encore toute jeune. Enfin, ceux qui en sont conscients ne savent pas sous quelle nomenclature déposer la plainte de la victime”.

L.V.

98 %

des femmes ont été harcelées

Presque la totalité des femmes auraient déjà été victimes de harcèlement de rue une fois dans leur vie, selon l’enquête “Mon expérience du sexisme”.

50 %

des femmes ont subi des attouchements

La moitié des femmes du pays auraient déjà subi des caresses ou des attouchements de la part d’un inconnu dans l’espace public, selon une étude mondiale réalisée par l’université de Cornell.

69 %

des femmes se sont senties en danger

Une grande majorité des femmes belges auraient déjà été suivies dans la rue par un homme ou un groupe d’hommes et se seraient senties en danger, selon une étude mondiale réalisée par l’université de Cornell.